



Le Mans, le 4 septembre 2017

Apport de trésorerie remboursable pour les aides de la PAC 2017

Les exploitants sont invités à déposer leur demande

Le Gouvernement a activé un dispositif d'apport de trésorerie remboursable au bénéfice des agriculteurs. Cet apport de trésorerie sera versé, à partir du 16 octobre, aux agriculteurs ayant demandé des aides de la PAC en 2017. Il représentera, comme en 2016, 90% des aides attendues pour les aides découplées, les aides couplées bovines et l'ICHN et 80% pour les MAEC et les aides à l'agriculture biologique, avec prise en compte de la transparence pour les GAEC.

Pour en bénéficier, chaque agriculteur est invité à en faire la demande via le service en ligne Télépac, à partir du 1^{er} septembre 2017 et au plus tard le 15 octobre 2017. Les intérêts de cet apport de trésorerie seront intégralement financés par l'État ; son coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Cette prise en charge constituera une aide dite « de minimis ».

Le service d'économie agricole de la DDT se tient à la disposition des exploitants. Une assistance téléphonique est proposée au 02 72 16 40 25.